



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité

Question écrite n° 63022

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation professionnelle des maîtres-chiens privés. Ceux-ci exercent en effet des activités de sécurisation, dans le cadre de contrats passés avec des sociétés privées ou des particuliers. Il lui demande de lui préciser le statut de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63022

Rubrique : Services

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3640